



RCS : VANNES

Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 00004

Numéro SIREN : 877 280 040

Nom ou dénomination : SAVARY - CHALINE

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2016 sous le numéro de dépôt 3181

Le 21 SEP. 2016

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 090 Euros

Siège social : 29 rue du Lieutenant colonel Maury – 56000 VANNES

877 280 040 RCS VANNES

N° 2016 A 318

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze,

Le 23 décembre,

A 9 h 30,

Les associés se sont réunis, spontanément, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Sont présents :Nombre de voix

✓ La société « SC FINANCES »

Représentée par Monsieur Jean-Michel SAVARY

Propriétaire de :

Actions de catégorie A :

cent dix sept mille huit cent quatre vingt onze actions, ci 117 891 actions

✓ Monsieur Jean-Michel SAVARY

Propriétaire de :

Actions de catégorie B :

Neuf actions, ci 360 000 actions

✓ Monsieur Etienne CHALINE

Propriétaire de :

Actions de catégorie A :

Treize mille quatre vingt dix neuf actions, ci 13 099 actions

Actions de catégorie B :

Une action, ci 40 000 actions

Total des voix 530 990 actions

Monsieur Jean-Michel SAVARY préside la séance.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

✓ le rapport du Président ;



✓ le texte des projets de résolutions.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ **Nomination d'un Directeur Général ;**
- ⇒ **Pouvoirs du Directeur Général ;**
- ⇒ **Pouvoirs en vue des formalités.**

Puis le Président donne lecture de son rapport.

Il ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution - Nomination du Directeur Général

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour et pour la même durée que celle du Président, Monsieur Jean-Michel SAVARY, en qualité de **Directeur Général** :

⇒ **Monsieur Etienne CHALINE**

Né le 21 octobre 1957 à ORLEANS (Loiret)

De nationalité Française

Demeurant à VANNES (56000) - 2 rue Alexandre le Pontois

Monsieur Etienne CHALINE déclare, d'une part, répondre aux conditions de l'article 7-I de l'ordonnance du 19 septembre 1945 et, d'autre part, être inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Rennes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée comme suit :

SC FINANCES	117 891 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐
J.-Michel Savary	360 000 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐
Etienne CHALINE	53 099 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐

Deuxième résolution - Pouvoirs du Directeur Général

L'Assemblée Générale décide que les pouvoirs du Directeur Général, Monsieur Etienne CHALINE, ainsi nommé, seront ceux stipulés à l'article 26 des statuts sociaux.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée comme suit :

SC FINANCES	117 891 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐
J.-Michel Savary	360 000 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐
Etienne CHALINE	53 099 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐

Troisième résolution - Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée comme suit :

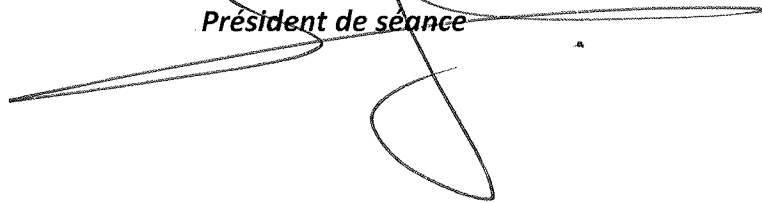
SC FINANCES	117 891 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐
J.-Michel Savary	360 000 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐
Etienne CHALINE	53 099 actions	Pour	☒	Contre	☐	Abstention	☐

Clôture de séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

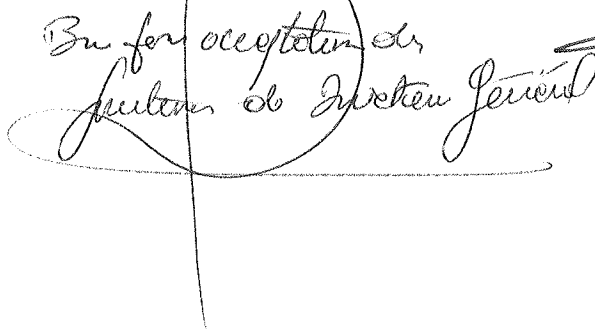
Jean-Michel SAVARY
Président, associé
Président de séance



Etienne CHALINE

Associé

« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général »



Pour la société « SC FINANCES »

Associée

Son co-gérant,

Jean-Michel SAVARY

